



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 2 Septembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

Membres présents : Pierrette LUCHE, Christine SAINT-LOUBERT, Cécile ODORICO, Monique MENDEZ, Alain DUBOIS, Alain LAUZIERE, Remy CABAN, Franck LAPEYRERE

Absent excusé : **Madame Béatrice FERRERE**

Secrétaire de séance : **Monsieur Rémy CABAN**

Approbation du compte-rendu de la séance 17 Juin 2025

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) Modification statutaire suite à la création de la commune nouvelle Cap d'Astarac :

Vu l'Arrêté préfectoral, en date du 18 Décembre 2024, portant création de la commune nouvelle « Cap d'Astarac »,

Vu l'Arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Energies du Gers en Territoire d'Energie Gers.

Territoire d'Energie Gers rappelle que la commune de Monbardon appartient conformément à l'Article 5.1 des statuts de territoire d'Energie Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) des vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Territoire d'Energie Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoires d'Energie Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle « Cap d'Astarac ». Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un Secteur Intercommunal d'Energie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Energie. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal d'Energie de Masseube.

Par le même occasion, Territoire d'Energie Gers propose d'actualiser l'Article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Madame la Maire propose d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



Après débat et vote, le conseil municipal décide d'approuver la modification statutaire annexée à la présente délibération.

2°) Proposition revue de convention entre la Commune de Castin, l'Agglo et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie :

Le conseil municipal est toujours opposé

3°) Examen du devis ONF VEGETIS :

Débat autour de l'état des arbres longeant les routes communales, leur dangerosité lors d'évènements météo violents. L'idée de diagnostiquer la solidité des arbres est retenue mais un complément d'informations est demandé par rapport à la surface analysée.

4°) Village d'Avenir :

Madame la maire expose les conclusions du diagnostic territorial réalisé dans ce cadre en détaillant les diverses actions proposées.

Elles sont au nombre de 08 :

- . Aménagement d'un cheminement piéton dans la rue du Moulin,
- . Création de boucles de randonnées,
- . Valorisation du patrimoine matériel et immatériel,
- . Poursuivre le travail sur le petit marché du samedi matin,
- . Poursuivre les animations intergénérationnelles,
- . Poursuivre l'expérimentation Illiwap et prendre en compte le sentiment d'insécurité,
- . Œuvrer à la densification douce par la cohabitation intergénérationnelle et la veille/sensibilisation,
- . S'inscrire dans les projets territoriaux d'autoconsommation collective et locale

5°) Prise en compte du sentiment d'insécurité de certains de nos concitoyens :

Plusieurs dispositifs existent afin de faciliter le travail de la gendarmerie et la prévention de la délinquance.

Le conseil municipal étudie deux formules :

- . **Voisins vigilants : Entreprise privée s'appuyant sur des bénévoles relayant les informations préoccupantes. Une cotisation annuelle est demandée à la commune.**
- . **Participation citoyenne : dispositif initié par la gendarmerie et la préfecture, gratuit pour les collectivités, s'appuyant aussi sur des bénévoles quadrillant la commune. Ces personnes sont formées et en relation directe avec la gendarmerie.**

Madame la Maire indique qu'il lui paraît légitime que l'Etat assure ainsi sa fonction régalienne de protection des biens et des personnes, il lui semble inopportun de confier cela à une entreprise privée.

Après discussion, le conseil municipal choisit la participation citoyenne et charge Madame la Maire des démarches.

6°) DEVIS TRAVAUX VOIRIE (Route de Castillon Massas) :

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES nous propose d'expérimenter sur ce tronçon un revêtement innovant moyennant un devis correspondant à nos moyens.

Sachant que le conseil municipal avait décidé lors du vote du budget de consacrer la part d'investissement 2025 à la voirie,

Sachant que ce tronçon est largement dégradé et régulièrement utilisé par des engins hors gabarits, il est décidé d'accepter cette expérimentation selon le devis indiqué.

Cependant, le conseil municipal s'inquiète d'un projet important le long de cette route, vraisemblablement au cours de l'année 2026. En effet, la circulation d'engins de chantier pourrait endommager cette route rénovée. Après consultation des différentes parties, nous décidons de maintenir ces travaux.

7°) Animations à venir pour les plus de 60 ans « Sécurité routière »:

Les animations du lundi après-midi tous les quinze jours assurées par Madame Monique MENDEZ continueront à **compter du 22 septembre**.

Le **07 Novembre** une pièce de théâtre sera donnée à Castin, la mairie d'Auch a eu la bienveillance de nous prêter des praticables pour faire une scène.

Le **28 Novembre** se déroulera un stage de remise à niveau du permis de conduire financé entièrement par la Conférences de Financeurs.

Le point livres va reprendre ses activités **le samedi matin de 10 à 12 heures à compter de fin septembre**.

8°) Application Illiwap :

141 personnes ont téléchargé l'application, il faudrait arriver à 200. Nous allons communiquer au cours du mois de septembre sur l'arrêt de l'information par mail et par sms. Les personnes utilisant ILLIWAP ont régulièrement fait part de leur satisfaction.

INFORMATION ET QUESTION DIVERSES :

Le journal d'automne est prévu pour le mois d'Octobre

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.